JANVIER 2026

GUIDE POUR UNE ACTION EN FAVEUR DE L'ÉCOLOGIE POPULAIRE

Document réalisé par Léon LAMOTTE (PikPik Environnement) dans le cadre du groupe de travail Écologie Populaire de FNE Île-de-France et par Julien NEIERTZ (Association Métropop'!)

1- POURQUOI S'INTÉRESSER À L'ÉCOLOGIE POPULAIRE?

FNE Île-de-France a pour mission de fédérer les associations franciliennes de protection de l'environnement et de défendre l'environnement au travers d'un travail de sensibilisation, de plaidoyers et d'actions juridiques.
Or comme le rappelle l'article 1 de la Charte de l'environnement, texte inscrit dans la Constitution : **"chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé".**

La défense de l'environnement ne peut donc ignorer les enjeux de justice sociale et environnementale, comme nous le rappelle le collectif Alerte[1] (34 fédérations et associations) qui a présenté au Conseil d'administration de FNE National en 2024 un rapport - remis à la présidente de l'Assemblée nationale - pour faire " de la planification écologique un levier de l'inclusion sociale et du respect du droit à un environnement sain ".

Or, des inégalités environnementales existent et ce sont **les classes sociales populaires** qui les vivent car elles sont à la fois **les moins responsables de la crise écologique, les plus impactées**, du fait d'un cadre de vie défavorable et de l'exposition à de multiples nuisances environnementales, et les plus vulnérables, du fait d'un manque de moyens pour se protéger et se défendre face aux conséquences de la crise écologique. Le rapport d'Oxfam réalisé avec le Stockholm Environment Institute (2020)[2] montre qu'entre 1990 et 2015 les 10% les plus riches de la population mondiale (soit environ 630 millions de personnes) étaient responsables de 52% des émissions de CO2 cumulées.

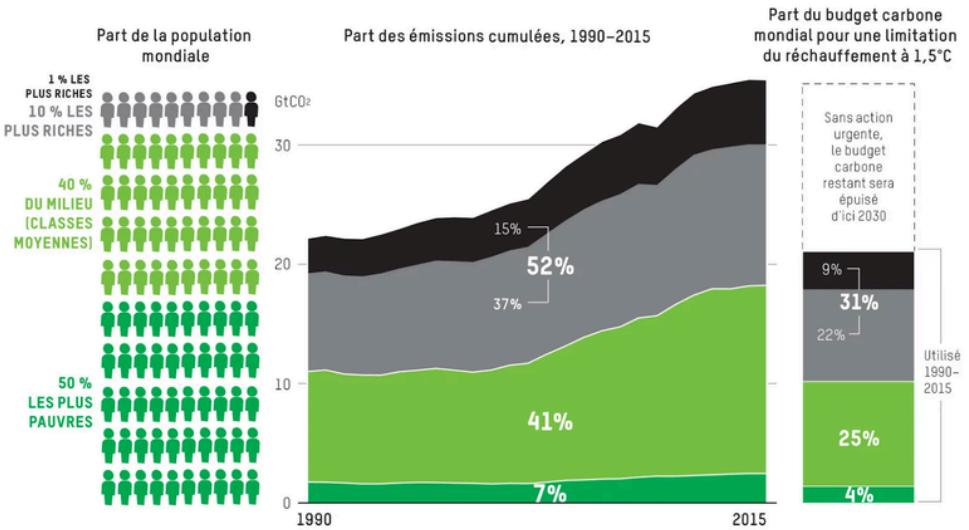

Seuil de revenu par habitant-e en 2015 (PPA 2011) des 1 % les plus riches : 109 000 dollars ; 10 % les plus riches : 38 000 dollars ; 40 % du milieu (classes moyennes) : 6 000 dollars ; et 50 % les plus pauvres : moins de 6 000 dollars. Le budget carbone mondial en 1990 avait 33 % de chances de dépasser les 1,5°C : 1 250 Gt

[1] "Pour un contrat social de transition écologique juste ". Alerte, https://www.alerte-exclusions.fr/fr/nos-actions/communiques-de-presse/pour-un-contrat-social-de-transition-ecologique-juste.

[2] France, Oxfam. " Face aux émissions de CO2, des inégalités extrêmes ". Oxfam France, 20 septembre 2020, https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/combattre-les-inegalites-des-emissions-de-co2/.

Le rapport précise :

"En France, la même tendance s'observe : l'empreinte carbone moyenne d'un individu appartenant aux 10% les plus riches est de 17,8 tonnes de CO2 par an contre seulement 3,9 pour les 50% les plus pauvres, soit 4,5 fois plus".

En ce qui concerne les inégalités d'exposition environnementale, la santé environnementale présente un ensemble d'enjeux concrets et présents sur le territoire francilien. Les études de l'Institut Paris Région (IPR)[3] et de l'Observatoire régional de santé (ORS)[4] montrent que les expositions environnementales ne sont pas uniformément réparties sur le territoire francilien et ne touchent pas de manière égale toutes les catégories de population.

Des mailles de territoires représentant environ 2% du territoire francilien et rassemblant 13% de la population francilienne ont été identifiées comme "points noirs environnementaux" (PNE) car elles cumulent un nombre de nuisances et de pollutions supérieur ou égal à trois sur les cinq critères étudiés : nuisances sonores, pollution de l'air, de l'eau, industrielle et des sols.

L'étude conclut qu'il existe un **cumul des inégalités** car 40% des territoires franciliens identifiés comme "points noirs environnementaux" ont une surreprésentation de ménages à bas revenus.

Ces différents constats permettent de souligner la convergence des enjeux environnementaux et sociaux : il n'y aura pas de **justice environnementale sans justice sociale.**

De plus, le récent rapport du Réseau Action Climat (2025)[5], démontre que nous assistons ces derniers mois à de multiples régressions environnementales, à une perte d'intérêt et de prise en compte des enjeux écologiques dans le débat public et dans les politiques publiques. La défense de l'environnement semble être à un tournant et pourrait se tourner vers une nouvelle voie : l'écologie populaire ?

Ainsi, l'écologie populaire, de par sa dimension sociale, inclusive et collaborative, permet de rassembler autour des enjeux écologiques des acteurs et citoyen·ne·s provenant de différents territoires (ruraux, urbains, périurbains), classes sociales, cultures et générations. L'écologie populaire aspire à créer une dynamique entre différentes associations, secteurs et modes d'actions pour mieux défendre l'ensemble du vivant et apporter une réponse aux inégalités environnementales.

---

[3] Region, L'Institut Paris. " Cumuls d'expositions environnementales en Île-de-France, un enjeu de santé ". L'Institut Paris Region, https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/cumuls-dexpositions-environnementales-en-ile-de-france-un-enjeu-de-sante/

[4] Santé, Observatoire Régional de la. " Cumuls d'expositions environnementales en Île-de-France, un enjeu de santé ". ORS, https://www.ors-idf.org/nos-travaux/publications/cumuls-dexpositions-environnementales-en-ile-de-france-un-enjeu-de-sante/ .

2- METTRE L'ÉCOLOGIE POPULAIRE AU COEUR DU PROJET STRATÉGIQUE DE FNE ILE-DE-FRANCE

Dans un premier temps, il convient de rappeler que les notions de solidarité et de justice sociale sont inscrites dans les statuts de FNE Île-de-France (cf. article 1. " un modèle économique [...] incluant les valeurs de solidarité et de justice sociale ").

Dans une perspective d'écologie populaire, FNE Île-de-France souhaite mieux intégrer les enjeux de justice sociale et environnementale à sa mission de défense de l'environnement et à son projet stratégique.

L'ambition 2030 du projet stratégique est : "Devenir un mouvement pivot et fédérateur incontournable pour peser sur les orientations publiques et privées pour une transformation écologique, une **justice sociale et environnementale** en Île-de-France".

Pour mener à bien cette ambition, la fédération pourra s'appuyer sur le Groupe de travail "écologie populaire"[6] qui a été créé fin 2023 avec une triple ambition :

- **Acculturer le réseau** de la fédération à la justice sociale et environnementale et à la convergence de ces enjeux.
- **Créer de nouvelles alliances** avec divers acteurs de la société civile (associations de solidarité, syndicats, structures de l'économie sociale et solidaire, etc.)
- **Intégrer les enjeux de justice sociale et environnementale** aux travaux, actions et projets de la fédération régionale.

Depuis début 2024, le groupe de travail Écologie Populaire a organisé deux événements grand public, avec Alternatiba et PikPik Environnement en 2024[7] sur l'Île-Saint-Denis (93) et avec Ghett'Up en 2025[8] à Saint-Denis afin de revenir sur la publication de leur rapport (In)justice Climatique[9]. Un dossier a été réalisé dans le magazine *Liaison*[10] et le GT a été un espace de partage de ressources, de discussions et d'échanges avec des partenaires variés autour de l'écologie populaire : ATD Quart Monde, Ghett'Up, Secours Catholique, Solidarités Nouvelles pour le Logement, Parlons Climat, Zero Waste, Asterya, Metropop'!...

---

[5] " Stop aux reculs sur l'environnement, néfastes pour les Françaises et Français, néfastes pour l'économie ". Réseau Action Climat, https://reseauactionclimat.org/publications/stop-aux-reculs-sur-lenvironnement-nefastes-pour-les-francaises-et-francais-nefastes-pour-leconomie/.

[6] " Groupe de travail ecologie populaire ". FNE Île-de-France, https://fne-idf.fr/actualites/groupe-de-travail-ecologie-populaire.

[7] " L'écologie populaire au centre de la 29ème étape du Tour Alternatiba 2024 à l'Ile Saint Denis (93) ". FNE Île-de-France, https://fne-idf.fr/actualites/l-ecologie-populaire-au-centre-de-la-29eme-etape-du-tour-alternatiba-2024-a-l-ile-saint.

[8] " Écologie et justice sociale, c'est indispensable ". *FNE Île-de-France*, https://fne-idf.fr/actualites/ecologie-et-justice-sociale-c-est-indispensable

[9] " Injustice climatique ". Ghett'up, https://www.ghettup.fr/injustice-climatique.

[10] " Liaison N°204 : Pour une écologie populaire ". FNE Île-de-France, https://fne-idf.fr/publications/liaison-ndeg204-pour-une-ecologie-populaire.

Enfin, FNE Île-de-France a intégré de nouveau le groupe régional du Pacte du pouvoir de vivre[11] aux côtés de syndicats et d'associations comme Action contre la Faim, la Fondation pour le Logement des Défavorisés, etc. Différents webinaires ont été organisés pour acculturer aux enjeux croisés de nos associations.

ATD Quart Monde a publié une nouvelle édition : " ***En finir avec les idées fausses sur la pauvreté #Ecologie.*** Consacrée plus spécifiquement à l'écologie, elle décrypte les préjugés tenaces et démontre que justice sociale et justice environnementale sont indissociables "
https://www.atd-quartmonde.fr

3- LES OBJECTIFS DU GUIDE

Ce guide a plusieurs objectifs :

- **Favoriser l'échange avec les fédérations et les associations** et partager avec elles constats et propositions pour les impliquer dans l'action tout en apprenant de leur ancrage, de leurs préoccupations et de leurs besoins.
- **Outiller les membres du conseil d'administration** dans **l'évaluation de l'impact social des actions et des projets** de FNE Île-de-France.
- **Rendre visible des exemples concrets** s'inscrivant dans une démarche d'écologie populaire au niveau de FNE Île-de-France et sur le terrain.
- **Donner des pistes d'actions** pour mieux intégrer les enjeux de justice sociale aux activités de FNE Île-de-France.

Ce guide s'adresse aux membres de FNE Île-de-France pour encourager le réseau à mener des actions conjointes avec d'autres associations environnementales, avec des structures sociales ou encore des collectivités souhaitant s'inscrire dans une démarche d'écologie populaire.

[11] " Pacte du pouvoir de vivre ". Pacte du pouvoir de vivre, https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/.

4- DES EXEMPLES, DES PISTES POUR L'ACTION

Pour concrétiser ces objectifs, nous avons sélectionné quelques cas qui illustrent des démarches déjà présentes au sein de notre réseau *(Voir fiches en annexes).*

L'objectif est d'inspirer nos associations pour des prises de contact avec de nouveaux partenaires, envisager de nouvelles actions et/ou une implication dans des luttes portées localement par d'autres.

- **Exemples portés par des associations adhérentes au niveau régional**

La création de maisons de l'écologie populaire par PikPik Environnement *(Fiche 1)*
L'action de l'association Halage qui intègre environnement et insertion par l'activité économique *(Fiche 2)*

- **Exemple porté par une Fédération départementale : FNE Hauts-de-Seine**

Intégration dans ses membres d'associations intervenant dans le champ social, développement d'actions de renaturation et déclinaison locale du projet *Cartovégétation (Fiche 3)*

- **Exemples portés par la fédération régionale FNE Île-de-France**

Réalisation d'une étude sur le ZAN et le logement "Loger sans artificialiser" en collaboration avec d'autres partenaires intervenant dans le champ de la solidarité et du logement *(Fiche 4)*
Réalisation d'un plaidoyer pour la santé environnementale dans le cadre de l'enquête publique sur le PPA - Plan régional de protection de l'atmosphère d'Île-de-France *(Fiche 5)*

- **Piste d'ouverture sur des acteurs associatifs en zones rurales**

Devenir partenaires des foyers ruraux pour une sensibilisation à la transition écologique - Présentation de l'outil de la confédération nationale des foyers ruraux "A l'asso de la transition ! " *(Fiche 6)*

5- PROPOSITIONS DE MÉTHODE POUR ENGAGER DES ACTIONS INTÉGRANT TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET JUSTICE SOCIALE ET POUR EN ÉVALUER L'IMPACT

D'ores et déjà, FNE Ile-de-France conduit des actions de mobilisation publique contre des projets écocides qui se traduisent par des contentieux et actions en justice, par exemple la lutte contre le forage pétrolier de Nonville (77). Elles sont largement popularisées pour expliquer l'impact sur les populations, et **peuvent permettre de nouer des contacts larges avec des groupes sociaux a priori éloignés des questions d'environnement**.

La modification de Plans locaux d'urbanisme peut aussi être **une opportunité d'expliquer à des publics variés les enjeux de protection des espaces de nature** et de prendre en compte leurs remarques dans les avis que nos associations déposent dans le cadre des enquêtes publiques.

Enfin, **notre action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)** constitue une occasion d'entrer en contact sur les territoires avec les publics éloignés de nos objectifs à travers des opérations de plantation d'arbres, des balades nature et des animations périscolaires, la participation à la création de maisons d'écologie populaire en lien avec les bailleurs sociaux et les collectivités.

Les conseils d'ordre méthodologique qui suivent peuvent aider les associations à saisir des opportunités d'élargir leur public, soit dans le cadre d'actions en cours, soit en engageant de manière volontaire un axe relatif à l'écologie populaire.

Quelques règles pour conduire des actions tenant compte de problématiques sociales et écologiques :

- D'abord établir un diagnostic territorial en amont **(règles 1,2,3).**
- Puis mettre en place l'action avec l'identification des acteurs **(règle 3 et 5)** et les phases de déroulement du projet **(règle 4)**
- Engager la phase d'évaluation **(règle 6)**

Ces *règles ont été co-écrites avec l'association Métropop'!*

Schéma souhaitable d'un système d'action d'écologie populaire

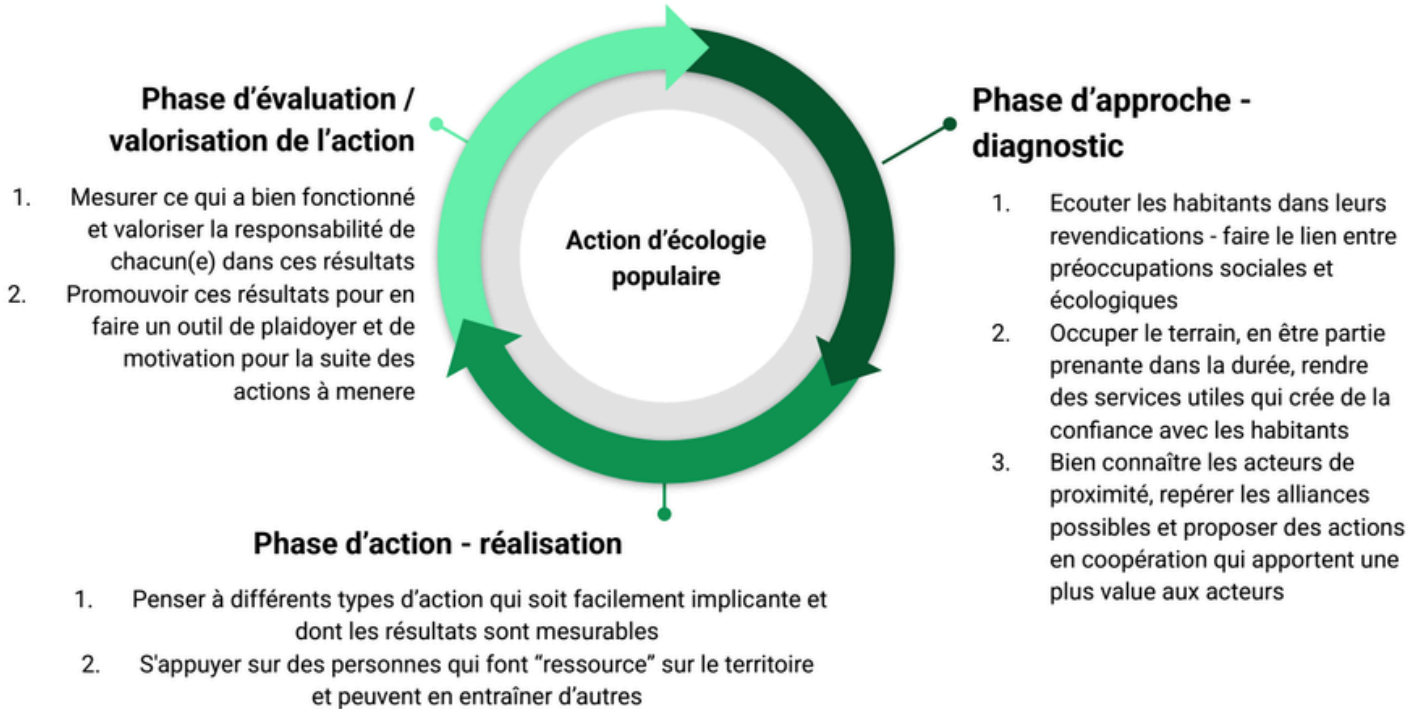

1ÈRE RÈGLE **Se mettre à l'écoute des préoccupations des habitant·e·s du territoire dès l'amont de l'action écologique**

Les habitant·e·s qui ne sont pas "formé·e·s" à l'action écologique n'en maîtrisent pas souvent les concepts et le vocabulaire, ce qui peut laisser croire à une distance entre préoccupation "de fin du mois et fin du monde".

En revanche lorsque l'on discute avec eux de leurs soucis y compris les plus quotidiens, des ponts peuvent être facilement faits entre ces deux champs de l'action politique qui ne s'opposent pas en réalité.

Focus sur la corrélation entre problématiques sociales et problématiques écologiques

- **Préoccupation pour le logement** rejoint facilement celle de la consommation énergétique et des moyens pour la réduire

→ Aborder par exemple le fait qu'il existe des fournisseurs d'accès d'énergie verte qui incitent à moins consommer, des éco-gestes simples ou des associations qui peuvent aider à concevoir une meilleure isolation.

- **Préoccupation pour la santé (sur-poids, diabètes) et l'éducation des enfants** rejoint facilement celle du bien manger/bien cuisiner, maîtrise de son budget courses et des approvisionnements et qualité de l'eau potable

→ Aborder le système alimentaire "de la fourche à la fourchette", l'alimentation durable et saine, l'éducation des enfants (et des parents !) au goût pour des aliments bons pour la santé (fruits, fruits secs, légumes) dans des ateliers culinaires que proposent les centre sociaux ou les tiers lieux nourriciers du territoire, la maîtrise de son budget courses saines et pas forcément plus chères (moins carnées) et la nécessité de préserver les sols des intrants chimiques pour ne pas polluer nappes phréatiques et cours d'eau.

- **Préoccupation pour les personnes âgées, les enfants ou les personnes souffrant de problèmes respiratoires** rejoint facilement celle de la qualité de l'air en contexte urbain dense

→ Évoquer la question de la place de la voiture et des mobilités douces, de la ventilation des appartements, du réchauffement climatique qui accentue les pics de pollutions atmosphérique (d'où la nécessité de "verdir" la ville et de conserver les terres agricoles et forestières).

- **Préoccupation concernant l'hyperactivité des enfants,** les difficultés d'attention et de sommeil peut rejoindre celle de la surconsommation des écrans et du matériel qui va avec.

→ Évoquer les lois de la surconsommation technologique, l'extraction préjudiciable à l'environnement et aux populations locales des métaux rares, les perturbateurs endocriniens et autres PFAS présents dans certains produits du quotidien (plastiques) et surtout le mal-être social que provoque l'excès d'usage des écrans ainsi que les troubles du développement cognitif chez l'enfant (pas d'écrans avant 3 ans, très limités jusqu'à 6 ans)

- **Préoccupation concernant l'emploi** peut rejoindre celle d'une alternative économique au système libéral extractif et surproductif basé sur le toujours plus (pour certains !)

→ Parler des gisements d'emploi liés à la transition écologique, des objectifs du développement durable, des alternatives économiques liées à la coopération et à l'économie sociale et solidaire (non-marchande), du respect des salarié·e·s dans l'emploi, de la démocratie économique.

2ÈME RÈGLE — Être présent et s'impliquer sur le territoire de manière constante, créer un rapport de confiance

Les populations marginalisées ou qui subissent des situations sociales de pauvreté, que ce soit dans le monde rural ou dans le monde urbain, mettent du temps à accorder leur confiance à des personnes considérées comme extérieures à leurs difficultés.

Il faut chercher par la **présence et la capacité à rendre des services utiles qui répondent à leurs besoins**, à se faire une place dans l'environnement social des habitants. Cela peut passer par exemple par la capacité à mobiliser des actions collectives afin de lutter à leur côté pour résoudre des problèmes qu'ils ne parviendraient pas à résoudre seuls.

→ Montrer qu'action écologique et action sociale se rejoignent et peuvent se marier pour plus d'efficacité.

Outils : fêtes de quartiers, manifestations - connectées avec le temps présent

3ÈME RÈGLE **Considérer les acteurs du champ social comme des alliés naturels et systématiques de notre écosystème d'action en coopération**

Les **acteurs du champ social** pour beaucoup partagent les préoccupations écologiques et **réalisent d'ores et déjà de nombreuses actions** d'éducation populaire, d'insertion sociale et économique ou de manifestations citoyennes dans lesquels les populations sont impliquées dans toutes leurs diversités.

Il peut s'agir des centres sociaux, des maisons de quartier, des services jeunesse communaux ou intercommunaux, des MJC, des médiathèques et espaces culturels polyvalents dans les campagnes, des associations sportives, culturelles ou de proximité, etc... Toutes les communes et intercommunalités sont dotés d'organisations publiques et privées qui maillent le territoire et brassent les populations.

→ **Créer un système d'alliances coopératives** entre acteurs permet de se rendre des services et d'avancer ensemble sur un objectif commun de transition sociale et écologique juste pour le territoire.

Prenons l'exemple d'un meilleur accès à une alimentation de qualité pour tous, en particulier les plus précaires, c'est stimulant, porteur d'espoir et le meilleur moyen que les actions menées fassent tâche d'huile et par conséquent touchent le politique.

4ÈME RÈGLE **Penser des actions protéiformes accessibles au plus grand nombre**

Ce qui a le plus de chance d'aboutir en termes d'action c'est ce qui se comprend bien et dans lequel chacun·e sent qu'il a un rôle à jouer.
Les actions militantes ou les projets doivent **penser cette accessibilité de l'action sous des formes diverses** (logistique, manutention, cuisine, distribution, relai d'information, etc...) ainsi que le résultat attendu de l'action : bien définir l'objectif et ce que l'on va en retirer, même si ce ne sont que de petits pas, plutôt que de grands discours mobilisateurs qui n'aboutissent à rien de concret.

→ Montrer que l'action écologique peut être efficace et que chacun peut y trouver sa place.

5ÈME RÈGLE **S'appuyer sur les personnes et les structures ressources légitimes car locales et volontaires pour améliorer la vie des habitant·e·s et du vivant en général**

Dans les territoires en proie aux difficultés sociales et pollutions ou dégradation de l'environnement de toutes sortes, **de nombreuses personnalités locales**, parfois également à la tête d'organisations associatives et syndicales ou en situation professionnelle, **sont ressources pour les autres**.

Elles bénéficient d'un capital social différent, d'une expérience ou d'une légitimité qui les inscrivent positivement dans les réseaux locaux d'entraide, de solidarité ou de "système D" sur lesquels s'appuient et se structurent les communautés de vie. De ce fait, elles sont souvent incontournables pour agir parce qu'elles sont empreintes d'une grande richesse du savoir-faire local des habitant·e·s pour se battre et s'en sortir.

Si bien que **si ces personnes appuient** ou mieux, sont partie prenantes de vos propositions d'action, **elles auront davantage de répercussions au niveau local**.
En revanche si ces personnes ne sont pas là comme "médiateur·trice·s de confiance" cela sera beaucoup plus difficile d'emporter l'adhésion des populations locales.

→ Toujours chercher à faire la place aux savoir-faire et ressources des habitant·e·s ou de leurs représentant·e·s plus ou moins officiel·le·s dans un esprit de réciprocité des capacités d'action et richesses des savoir-faire en la matière.

6ÈME RÈGLE **Évaluer les résultats liés aux objectifs écologiques et sociaux et en faire la promotion. Alimenter ainsi le plaidoyer et élargir le cercle des personnes convaincues par la nécessité d'agir sur les deux fronts.**

Souvent, on considère que l'action s'arrête à l'action. Par manque de temps et parce qu'on a déjà beaucoup donné, on passe outre une étape, celle du retour sur expérience, de la restitution, voire de **l'évaluation partagée** de ce que l'on a fait ensemble ou grâce aux énergies, petites et grandes, de chacun·e.

Pourtant, **les habitant·e·s ont besoin que leur implication soit valorisée.** Les temps de rencontre où l'on présente les acquis, ce que l'on a obtenu et ce à quoi on le doit sont très structurants dans l'instant et pour la suite du collectif qui veut agir.

Par ailleurs, en milieu populaire, ces temps de rassemblement conviviaux sont constitutifs de la vie locale, du sentiment d'appartenance, d'une forme de " fierté " territoriale citoyenne.

Afin d'alimenter ce processus visant à rendre compte de l'action menée et de susciter le désir de la poursuivre, les fédérations peuvent s'appuyer sur **les outils de l'évaluation de l'action d'écologie populaire**.

Ceux-ci s'appuient sur trois éléments fondamentaux :

1. Les critères de l'évaluation : qu'est-ce que l'on va chercher à mesurer.

Exemples :

- l'affluence du public et sa diversité (composition sociale)
- la concordance entre sujets sociaux et sujets écologiques dans l'action proposée
- l'efficacité locale de l'action menée appropriable par la population
- l'impact social mesurable quantitativement ou qualitativement de l'action menée
- etc...

2. Les indicateurs de mesure : comment sait-on que les objectifs ont été atteints.

Exemples :

- *indicateurs quantitatifs :*
  - nombre de personnes ou d'associations présentes/impliquées non-adhérentes à FNE Ile-de-France,
  - nombre de personnes ou d'associations présentes/impliquées de catégories populaires (ouvriers / employés / demandeurs d'emploi /...) et/ou impliquées en quartiers populaires (urbain, périurbain ou zones rurales)
  - part des sujets "sociaux" dans la mobilisation de l'action
  - nombre de personnes ou d'associations non-adhérentes à vouloir poursuivre l'action

- *indicateurs qualitatifs :* utilisation d'une grille d'analyse socio-économique de la situation, appropriation des sujets sociaux et écologiques par les participant·e·s, participation active des bénévoles quelle que soit leurs savoir-faire militants, sentiment d'avoir gagné quelque chose de concret qui améliore ou améliorera la vie, etc...

3. Les modes de récolte des données : **comment on s'y prend pour mesurer / évaluer.**

Exemples :

- questionnaires en amont et en aval de l'action
- témoignages, carnet d'impressions, murs d'expression, photographies légendées
- ateliers d'évaluation partagée
- comptabilisation des données aux différentes étapes de l'action
- autres…

Ces résultats, une fois mesurés, peuvent faire l'objet de communication sur les réseaux sociaux et autres canaux de proximité. Ce sont des outils de plaidoyer auprès des habitant·e·s et des acteurs territoriaux.

→ c'est une occasion de montrer que **l'action mène à des résultats pratiques et réels**, c'est à dire mesurables et démontrables, afin de promouvoir l'engagement dans la durée.

Le mot de conclusion des co-présidents

Dans un contexte de plus en plus tendu, au niveau mondial comme au plan national, nous constatons chaque jour que nos valeurs sont reléguées ou battues en brèche. Aussi nous a-t-il semblé important de réaffirmer nos objectifs stratégiques, d'ouvrir de nouvelles perspectives pour notre mouvement en nous mettant davantage à l'écoute de nos concitoyens pour mieux relier transition écologique et justice sociale, pour gagner en force et en crédibilité.

C'est le sens du lancement, il y a un an et demi, de nos travaux sur l'écologie populaire dans le cadre du groupe de travail dédié ;
Nous y avons dialogué, y compris sur le terrain, avec des associations du secteur de la solidarité, du logement, de l'éducation populaire, de l'économie sociale, nous avons esquissé des partenariats de projets.
Ces travaux nous rapprochent de publics que nous ne côtoyons que trop rarement, de territoires stigmatisés et de nouvelles générations aujourd'hui impliquées de manière différente dans les luttes locales.

Nous ne transformerons pas nos bénévoles en militants du social ou de la politique mais nous voulons élargir notre approche et nous inscrire dans des partenariats durables, riches de leur diversité.

L'objectif du présent guide, destiné à nos associations, est de fournir à ceux et celles qui souhaitent s'engager plus avant ou bien sensibiliser leur réseau local sur la nécessité d'une transition écologique plus inclusive, quelques outils pour l'action.
D'ores et déjà des projets et des partenariats ont été mis en place au niveau régional, départemental ou local ; nous souhaitons en susciter d'autres, les favoriser par les moyens que vous jugerez utiles : échanges, formations, accompagnement de projets.
Le présent guide est une première étape dans ce sens. Nous serons à vos côtés.

Muriel Martin-Dupray et Luc Blanchard
co-présidents de FNE Ile-de-France

Annexes

FICHE 1

Une maison de l'écologie populaire au coeur d'un quartier de la politique de la ville (QPV) - l'Action de Pik Pik Environnement

Objectif : Créer une Maison d'Écologie Populaire (MEP), lieu de rencontres, de partage, d'activités et de projets collaboratifs œuvrant pour la transition écologique et solidaire.

Chaque Maison d'Ecologie Populaire propose :

- Un lieu de rencontres et de partage d'informations, entre les habitants sur le modèle d'un café associatif et d'un centre de ressources.
- Une programmation autour de la transition écologique et solidaire, incluant différentes animations : débats, conférences, ateliers, formations, projections, temps d'échange et de discussion, etc.
- Des projets co-construits avec les communautés locales : ressourcerie, conciergerie, groupement d'achats, accompagnement de micro-entreprises locales, jardins partagés, cuisine populaire partagée, etc.

L'association PikPik Environnement est adhérente à FNE Île-de-France et membre de son CA, elle a lancé la démarche des maisons d'écologie populaire car c'est une association ancrée dans les quartiers populaires qui veut fédérer les communautés locales autour d'un lieu précis et identifié.

Depuis 2009, l'action principale de PikPik Environnement portait principalement sur la sensibilisation environnementale et la promotion des éco-gestes.Elle l'a élargi à partir de 2024 à l'écologie populaire. PikPik Environnement participe au groupe de travail "écologie populaire" de FNE Île-de-France depuis sa création.
Pik Pik Environnement propose aux fédérations départementales de FNE Île-de-France de les appuyer si elles souhaitent déployer des initiatives dans les quartiers populaires.

Description : La première Maison d'Ecologie Populaire de l'association a ouvert en juillet 2024 à L'Ile-Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis (93), au sud de l'éco-quartier fluvial et à proximité directe du quartier populaire Paul-Cachin, dit QPV – quartier prioritaire de la politique de la ville.

La démarche adoptée par l'association PikPik Environnement, pour promouvoir le projet de maison de l'ecologie populaire de l'Île-Saint-Denis repose sur deux piliers :

1. **La co-construction avec les habitant·e·s et les acteurs locaux** (associations, collectivités, etc.). Le lieu est mis à disposition par la mairie de L'Île-Saint-Denis, soutenu financièrement par le département de la Seine-Saint-Denis, l'ARS, la mairie et des mécènes. Enfin, les habitant.es du quartier ainsi que les associations locales participent à la programmation et à la gestion du lieu.
2. **Une programmation adaptée au territoire et aux habitant·e·s** : les animations et les projets menés auprès et par les communautés se font autour de thématiques identifiées comme prioritaires sur le territoire et pour les populations concernées. Par exemple, les activités proposées à la Maison de l'Écologie Populaire de L'Île-Saint-Denis se concentrent autour de trois grands axes : l'écologie de soi, la prévention et l'adaptation aux changements climatiques, et les opportunités professionnelles dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

L'un des objectifs du programme de lancement de Maisons d'Écologie Populaire est à terme d'autonomiser les communautés locales autour d'un lieu comme cela a été réalisé à Issy-les-Moulineaux (92).
En 2021, PikPik Environnement avait lancé la "Fabrique d'Issy", un café associatif sur le modèle actuel de la Maison de l'Écologie Populaire. Après 3 années d'actions menées par PikPik Environnement, le café est auto-géré depuis 2024 par un collectif d'habitants et de bénévoles toujours soutenus par l'association.
D'autres projets pourraient voir le jour dans les départements de la petite couronne.

Contact Pik Pik Environnement : pikpik.org

FICHE 2

L'association Halage, nouvellement adhérente à FNE Île-de-France, à la croisée du social, de l'économique et de l'environnement

L'association est implantée au bout de l'Île-Saint-Denis (93) sur une friche industrielle de 3,5 ha, entre le parc départemental et la réserve naturelle Natura 2000;

Objectif : Elle regroupe des structures originales qui ont en commun l'action en faveur de l'environnement tout en favorisant la création d'emploi et l'innovation.Elle rend un service environnemental tout en créant des emplois accessibles aux plus fragiles.
L'association développe des projets dans plusieurs départements (93, 75, 95, 92) à travers des chantiers d'insertion (140 salariés dont 90 en contrats d'insertion).

Description : Sur un terrain mis à disposition par convention par le département, Halage conduit une action de renaturation d'une friche industrielle, d'innovation pour la recomposition des sols et de reconquête de la biodiversité avec un chantier d'insertion par l'activité économique pour des publics éloignés de l'emploi. (production et commercialisation de fleurs coupées "Fleurs d'Halage") ; une seconde ferme florale va s'implanter sur le boulodrome du parc Georges Valbon à la Courneuve.
Halage propose aussi des formations dans les métiers verts et dans l'agriculture urbaine et crée des liens avec l'éducation à l'environnement et au développement durable (accueil de sorties scolaires).

Contact Halage : halage.fr

FICHE 3

La fédération départementale FNE Hauts-de-Seine intègre des associations impliquées dans le social et l'environnemental et met en œuvre dans ces projets la dimension écologie populaire.

Objectif : Témoigner par l'action qu'une fédération départementale peut s'ouvrir à des adhérents variés et à des partenaires qui partagent ses objectifs environnementaux tout en étant investis dans la justice sociale.

FNE 92 compte parmi ses associations adhérentes des associations du secteur de l'économie circulaire, des recycleries, des jardins solidaires, de la distribution alimentaire, de la découverte de la biodiversité des forêts, de l'écologie urbaine et de la renaturation (ex : rues aux écoles).
Ces associations sont présentes sur plusieurs communes (Chaville, Bagneux, Colombes, Nanterre, Clamart, Issy-les-Moulineaux) ; elles partagent les valeurs de la fédération départementale tout en mettant en œuvre des actions de terrain qui contribuent à la sensibilisation des milieux populaires à l'écologie.

Ex : À Chaville, depuis 8 ans, des sorties sont organisées mensuellement pour tout public (familles, adultes et enfants) afin de découvrir le potentiel de biodiversité des forêts.

Ex : A Bagneux, tous les jeudis du bénévolat à la recyclerie, l'accueil de volontaires de tous âges aident à trier des objets, réparer des objets, mettre en rayon, décorer la boutique, aménager des espaces... Cette journée permet aussi de rencontrer d'autres bénévoles, d'investir chacun pour la planète et de donner une seconde vie aux objets.

Dans le cadre de l'adaptation au réchauffement climatique, FNE 92 mène un programme de plantation d'arbres pour offrir des îlots de fraîcheur aux riverain·e·s dans les zones très urbanisées, notamment dans les quartiers populaires. La plantation est menée en faisant appel à ESPACES (réseau EMMAÜS), une association d'insertion qui permet de former des personnes en recherche d'emploi de se former à l'écologie urbaine.

Ex : Depuis 2021, 13 opérations de plantation ont été réalisées dans 10 villes du département

Par ailleurs dans le cadre du projet Cartovégétation, FNE 92 a publié un atlas de la trame verte du 92 et réalise pour plusieurs communes (Chaville, Gennevilliers) des études pour mettre en valeur le potentiel de continuité écologique (conseil à la maîtrise d'ouvrage) notamment dans les quartiers populaires.

Ex : A Chaville réalisation d'un inventaire faune/flore sur le square d'un quartier d'habitat social pour créer un îlot de fraîcheur et des jardins partagés en lien avec associations de quartiers et le bailleur social.

Ex : A Gennevilliers étude d'un projet de jardin botanique pédagogique sur une friche proposée par la ville, destinée au public et aux scolaires dans un quartier populaire.

FICHE 4

Une étude réalisée par FNE Île-de-France, en partenariat avec deux fondations : ZAN et logement “Loger sans artificialiser”

Objectif : Démontrer qu'en Île-de-France il est possible de réduire le mal-logement tout en réussissant le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).
Pour ce faire, identifier l'ensemble des leviers pour produire sans dégrader les conditions d’habitabilité des territoires et en repensant le modèle économique de l’aménagement.

C’est une initiative inédite entre FNE Île-de-France et deux partenaires nouveaux : la Fondation pour le Logement des Défavorisés et la Fondation pour la Nature et l'Homme.
Cette étude conduite en partenariat a permis de dépasser l’opposition binaire qui existe entre “développer les constructions” pour loger plus et mieux et “protéger l’environnement”.

Pour mieux articuler justice sociale et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, l'étude propose de s’appuyer sur des solutions concrètes peu coûteuses en foncier afin de produire 70 000 logements en moyenne par an durant 10 ans. Trois axes sont envisagés :

- Utiliser les espaces vides :

Mobiliser les logements vacants ;Transformer les bureaux vacants en logements ; Mobiliser des friches

- Modifier l’existant :

Réaménager les zones pavillonnaires ; Réguler les résidences secondaires et meublés touristiques

- Intensifier les usages :

Densifier à la verticale ; Réduire la sous-occupation par l’optimisation du parcours résidentiel ; Remobiliser les zones d’activités économiques sous-utilisées

Consulter l’étude sur le site internet de FNE Île-de-France :
https://fne-idf.fr/publications/loger-sans-artificialiser-etude-complete

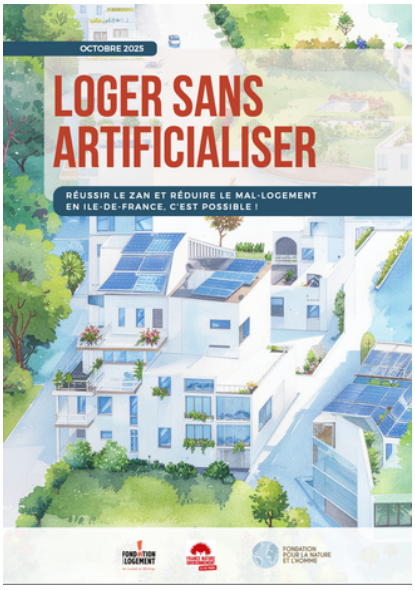

FICHE 5

La santé environnementale au cœur du social et de l'environnement : un avis de FNE Île-de-France dans une enquête publique sur la pollution de l'air en Île-de-France.

Objectif: Saisir une opportunité pour les associations de mettre en évidence les inégalités environnementales mais aussi sociales face à la pollution de l'air dans notre région.
Une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA 4) sur l'ensemble du territoire de la région d'Île-de-France était ouverte en 2024 à la demande de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) d'Île-de-France, responsable de l'élaboration du plan.

Description: Dans le cadre de cette enquête publique, FNE Île-de-France, par l'intermédiaire du Groupe de travail Santé Environnement, a rédigé et déposé un avis concernant le PPA en adoptant une démarche qui prenait en compte les enjeux de justice sociale.
En effet, **une grille de lecture socio-économique a été adoptée et intégrée à l'analyse du PPA4 par le groupe de travail.** Dans le cadre de l'évaluation des risques, l'avis de FNE Île-de-France est le suivant : "*Le PPA4 repose sur une évaluation incomplète des risques sanitaires, sociaux et économiques liés à la pollution de l'air en Île-de-France*".
Un des arguments de l'avis de FNE Île-de-France fa été notamment de démontrer que les déterminants et les impacts socio-économiques d'une exposition à la pollution atmosphérique ne sont pas intégrés au PPA4 alors que différentes cartographies attestent d'une inégalité d'exposition à cette pollution, et d'un cumul des expositions et des inégalités socio-économiques.

Ainsi, la santé environnementale présente un ensemble d'enjeux concrets et présents sur le territoire francilien. Les études et les cartographies de l'Institut Paris Région (IPR) et de l'Observatoire régional de santé (ORS) montrent que les expositions environnementales ne sont pas uniformément réparties sur le territoire francilien et ne touchent pas de manière égale toutes les catégories de population.

Des mailles de territoires représentant environ 2 % du territoire francilien et rassemblant 13 % de la population francilienne ont été identifiées comme "points noirs environnementaux" (PNE) car elles cumulent un nombre de nuisances et de pollutions supérieur ou égal à trois sur les cinq critères étudiés : nuisances sonores, pollution de l'air, de l'eau, industrielle et des sols. L'étude conclut qu'il existe un cumul des inégalités car 40 % des territoires franciliens identifiés comme "points noirs environnementaux" ont une surreprésentation de ménages à bas revenus.
voir carte produite par Airparif et Bruitparif : https://carto.airparif.bruitparif.fr/
La thématique Santé Environnementale nous semble donc essentielle à investir car elle met en évidence la convergence des inégalités environnementales, économiques et sociales dans l'exposition des populations les plus précaires à de multiples expositions environnementales (air, bruit, sols, eau, etc...).

Contact : GT Santé-environnement de FNE Île-de-France

FICHE 6

Une piste d'ouverture sur des acteurs associatifs en zones rurales : Présentation de l'outil de la confédération nationale des foyers ruraux:" A l'asso de la transition ! "

Objectif : favoriser les contacts entre nos associations situées dans les zones rurales pour bâtir un partenariat avec les foyers ruraux pour une sensibilisation à la transition écologique.

Description : la confédération nationale des foyers ruraux a mis en place dès 2019 une commission pour la transition écologique , ce thème fait partie des grands axes de son projet confédéral.
La transition écologique et sociale est "un levier pour les associations d'éducation populaire pour construire, avec les jeunes, le monde qui vient".
Elle a mis au point un livret "s'informer pour agir" et un kit d'auto-évaluation pour sensibiliser ses associations adhérentes à l'écologie, notamment autour des thématiques variées : se loger, se nourrir, travailler, se déplacer...
Voir le lien : A l'asso de la transition !

Les questions de l'alimentation, de l 'eau, de la pollution des sols, des déchets, de la protection des haies et des arbres sont notamment évoquées sur le terrain et dans plusieurs régions et départements des rapprochements sont effectués entre les structures FNE et les foyers ruraux (Alsace et Charente Maritime par exemple).

Contact Confédération Nationale des Foyers Ruraux : foyersruraux.org

Document de travail validé par le CA de FNE Île-de-France du 16 décembre 2025

Ce guide a été réalisé par FNE Île-de-France, en collaboration avec l'association PikPik Environnement soutenue par la DRIEAT, ainsi qu'avec l'association Métropop'!, qui a inscrit ce projet dans le cadre de son programme d'action "écologie populaire" soutenu par le FDVA (Fonds de développement de la Vie Associative) et la Préfecture de Seine-Saint-Denis.